

CAHIER 6. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

PROJET ÉOLIEN DE LA FONTAINE OISEAU

COMMUNES DE CHAUMONT-PORCIEN, DOUMELY-BEGNY ET GIVRON

DEPARTEMENT : ARDENNES (08)

JUILLET 2022



PE DE LA FONTAINE OISEAU
188 RUE MAURICE BEJART – CS 57392 - 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 – FRANCE
TEL. 04 67 40 74 00 - www.groupevaleco.com
SAS AU CAPITAL DE 500€- RCS MONTPELLIER 915 397 988 - SIRET N° 915 397 988 00014

Identité du Maître d’Ouvrage :

PE DE LA FONTAINE OISEAU

SAS – Société de Valeco / EnBW (91%) et des communes de Chaumont-Porcien (3%), Doumely-Bégnny (3%) et Givron (3%)

SIREN : 915 397 988

SIRET : 915 397 988 00014

188 rue Maurice Béjart

34184 MONTPELLIER

Le présent dossier a pour objectif de présenter une demande d'autorisation environnementale sur les communes de Chaumont-Porcien, Doumely-Bégnny et Givron pour un parc éolien classé sous la rubrique ICPE 2980 section 1.

La lettre de demande se trouve ci-après.

Constitué de 4 éoliennes et de 2 postes de livraison électrique, le maître d'ouvrage de ce parc est la société PE de LA FONTAINE OISEAU.



PE DE LA FONTAINE OISEAU
188 Rue Maurice Bèjart – CS 57392
34184 MONTPELLIER
Tel : 04 67 40 74 00
Fax : 04 67 40 74 05

Monsieur le Préfet des Ardennes
1, Place de la Préfecture
B.P 60 0002
08 005 CHARLEVILLE-MEZIERES
CEDEX

Fait le 12/07/2022

Objet : Demande d'Autorisation Environnementale Unique d'un parc éolien sur les communes de Chaumont-Porcien, Doumely-Bégnny et Givron, par la société PE DE LA FONTAINE OISEAU (VALECO).

Monsieur le Préfet,

En application des dispositions de l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 et des décrets n°2017-81 du 26 janvier 2017 et n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale et conformément aux dispositions des articles R181-12 à R181-15 du code de l'environnement,

Je soussigné, M. François DAUMARD, Président de la Société Valeco, elle-même Président de la société PE DE LA FONTAINE OISEAU, société par actions simplifiées au capital de 500€ ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Bèjart ai l'honneur de solliciter :

La demande d'Autorisation Environnementale Unique pour un parc éolien.

- Département : 08,
- Communes : Chaumont-Porcien, Doumely-Bégnny et Givron

La présente demande vise la création d'un parc éolien constitué de 4 aérogénérateurs, de puissance unitaire de 5,7MW maximum et de 2 postes livraison sur les communes de Chaumont-Porcien, Doumely-Bégnny et Givron.

Il s'agira de l'implantation d'éoliennes dont la hauteur de mat n'excède pas 134m, le diamètre du rotor maximal est de 150m et la hauteur maximale en bout de pales est de 200m. Le parc éolien de La Fontaine Oiseau regroupe 4 éoliennes pour une puissance totale installée de 22.8MW au maximum.

PE DE LA FONTAINE OISEAU
188 rue Maurice BEJART - 34080 MONTPELLIER – France
Tél. 04 67 40 74 00 – Fax 04 67 40 74 05 – www.groupevaleco.com
SAS au capital de 500 €- Siret n° 915 397 988 00014 – R.C.S. MONTPELLIER



Conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et au décret n°2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des ICPE, cette demande s'inscrit dans la nomenclature ICPE sous la rubrique suivante :

Rubrique ICPE	Désignation de la rubrique	Volume activité	Régime
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	4 aérogénérateurs dont la hauteur de mât maximale est de 134m	AUTORISATION Rayon d'affichage 6 km

Par la présente, la SAS PE de LA FONTAINE OISEAU s'engage à respecter les engagements formulés dans le dossier ci-joint.

Par ailleurs, il est demandé une dérogation pour le plan du parc éolien visé à l'article D181-15-2 alinéa 1-9 du Code de l'Environnement. Pour une meilleure lisibilité et compréhension des plans, une échelle de 1/1500 pour les plans d'ensemble ainsi que pour les plans de masse généraux (et 1/500, 1/200 ou 1/50 pour les plans de masse des infrastructures séparées) sont demandées au lieu de l'échelle au 1/200.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses considérations.

Le président,

Pour le président et par délégation

Audry BEAUVISAGE

Contact :
Léa LEMERCIER
Chef de projets
06 44 30 84 68
lealemercier@groupevaleco.com

PE DE LA FONTAINE OISEAU
188 rue Maurice BEJART - 34080 MONTPELLIER – France
Tél. 04 67 40 74 00 – Fax 04 67 40 74 05 – www.groupevaleco.com
SAS au capital de 500 €- Siret n° 915 397 988 00014 – R.C.S. MONTPELLIER

Table des matières

1. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES ET GARANTIES FINANCIÈRES	6
1.1. Contexte réglementaire.....	7
1.2. Expérience du Groupe Valeco	7
1.3. Capacités techniques	9
1.3.1. Moyens techniques et humains.....	9
1.3.2. Opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs).....	9
1.3.3. Opérations de maintenance aérogénérateurs	10
1.3.4. Descriptions des opérateurs d'exploitation maintenance	10
1.4. Capacités financières.....	11
1.5. Garanties financières.....	12
2. ANNEXES	14
2.1. Extrait KBIS De la société PE de LA FONTAINE OISEAU.....	15
2.2. Plan d'affaire prévisionnel.....	16
2.3. Lettre d'intention de financement EnBW.....	17
2.4. Lettre d'honorabilité d'un organisme financier	18
2.5. Lettres d'intention de garanties financières.....	18
2.6. BILAN COMPTABLE DES 3 DERNIERES ANNEES	19
2.6.1. Liasse fiscale SAS VALECO 2018.....	19
2.6.2. Liasse fiscale SAS VALECO 2019.....	21
2.6.3. Liasse fiscale SAS VALECO 2020.....	23
2.6.4. Principales données financières d'EnBW en 2018 et 2019.....	25
2.6.5. Principales données financières d'EnBW en 2020 et 2021	25

Table des figures

Figure 1 : Puissance en exploitation et sa répartition depuis 2012	7
Figure 2 : Évolution des effectifs Valeco depuis 2007	9
Figure 3 : Capitaux propres de Valeco sur les 7 derniers exercices	12

Table des illustrations

Illustration 1 – Organigramme de la société PE DE LA FONTAINE OISEAU.....	7
Illustration 2 - Conduite opérationnelle des installations de production au sein du Centre d'Exploitation de Barhöft.....	9

1. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES ET GARANTIES FINANCIÈRES

Article R181-13 du code de l'environnement :

« Dans le cadre d'une installation Classée pour la Protection de l'Environnement, le Dossier d'Autorisation Environnementale est complété par :

- Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation ;
- Les modalités des garanties financières exigées à l'article L. 516-1, notamment leur nature, leur montant et les délais de leur constitution, s'il s'agit d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation »

1.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le décret n°2011-985 du 23 août 2011, pris pour l'application de l'article L.553-3 du Code de l'Environnement, a pour objet de définir les conditions de constitution et de mobilisation des garanties financières, et de préciser les modalités de cessation d'activité d'un site regroupant des éoliennes, ainsi que l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, modifié par l'arrêté du 22 juin 2020., pris en application du II de l'article R. 515-101.

La législation des installations classées prévoit que la délivrance de l'autorisation « prend en compte les capacités techniques et financières dont dispose le demandeur, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L.511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité ». Il convient de préciser que l'industrie éolienne présente un certain nombre de spécificités (grande homogénéité des parcs éoliens quant à leurs caractéristiques techniques et leur économie générale mais une hétérogénéité relative des acteurs économiques) qui doivent être prises en compte dans l'établissement des capacités techniques et financières.

Par ailleurs, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, prévoit que la mise en service des éoliennes soumises à autorisation est subordonnée à la constitution, par l'exploitant, de garanties financières. Le démantèlement et la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à son exploitation, sont également de sa responsabilité (ou de celle de la société mère en cas de défaillance).

La mention des capacités techniques et financières sert à démontrer que l'exploitant, la société PE DE LA FONTAINE OISEAU (Valeco), possède les matériels, les compétences humaines et les moyens financiers pour faire fonctionner selon les règles de l'art, le parc éolien sur les communes de Chaumont-Porcien, Doumely-Bégnny et Givron, objet du présent dossier.

1.2. EXPERIENCE DU GROUPE VALECO

Valeco est une société montpelliéraine détenue à 100% par EnBW Energie Baden-Württemberg AG, troisième énergéticien allemand, et regroupe depuis de nombreuses années plusieurs sociétés d'exploitation d'unités de production d'énergie, chaque centrale disposant de sa propre structure exclusivement dédiée à l'exploitation et à la maintenance des installations, selon le diagramme présenté ci-après.

Valeco est spécialisé dans l'étude, la réalisation et l'exploitation d'unités de production d'énergie (parcs éoliens, centrales solaires photovoltaïques, etc.) et dispose aujourd'hui d'un parc de puissance installée de 403 mégawatts pour l'éolien onshore et de 103 mégawatts pour le photovoltaïque

Le Groupe Valeco a mis en service 176 aérogénérateurs dont les plus anciens ont été mis en service en 1999.

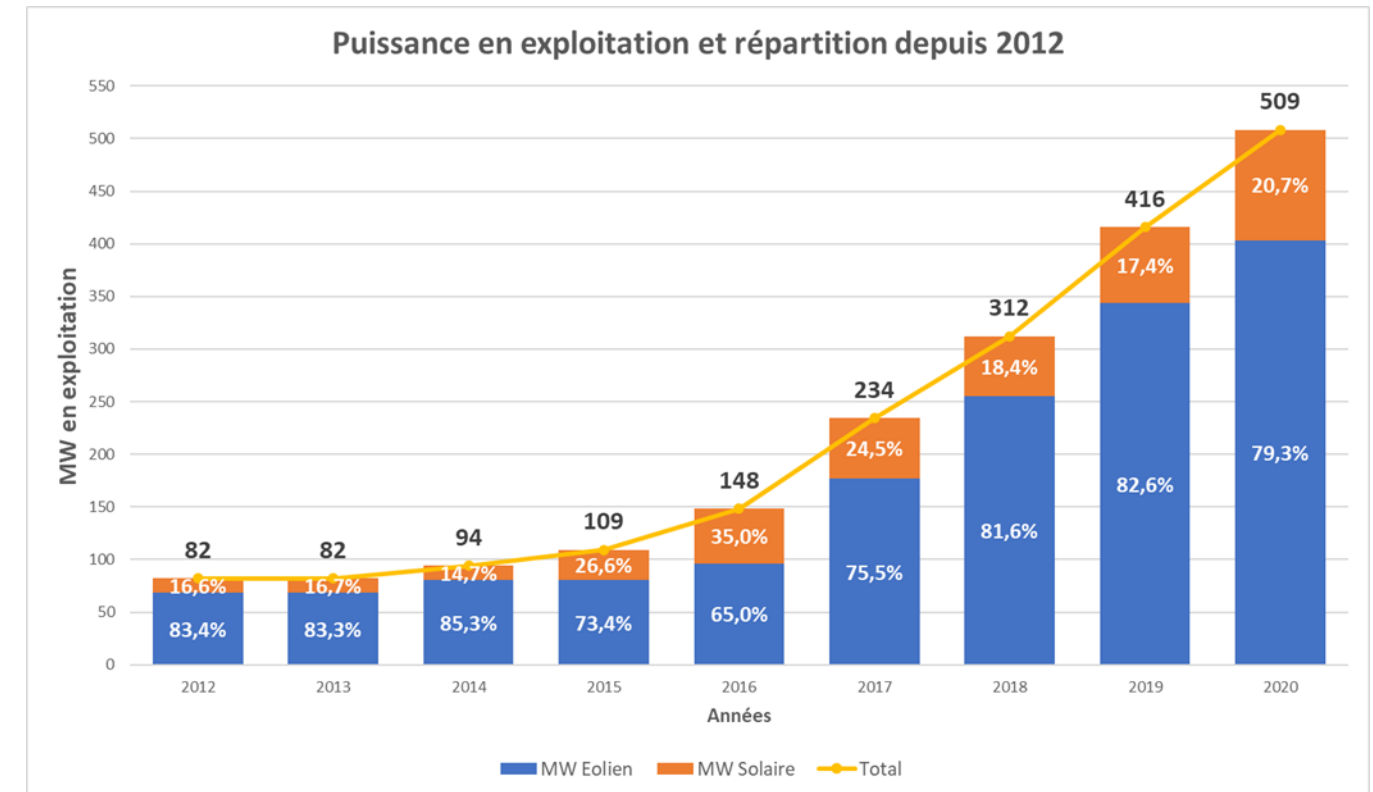


Figure 1 : Puissance en exploitation et sa répartition depuis 2012

La société PE DE LA FONTAINE OISEAU, dont Valeco est actionnaire à hauteur de 91%, dispose de toute l'expérience du Groupe en matière de développement, maîtrise d'ouvrage, exploitation et maintenance d'un parc éolien.

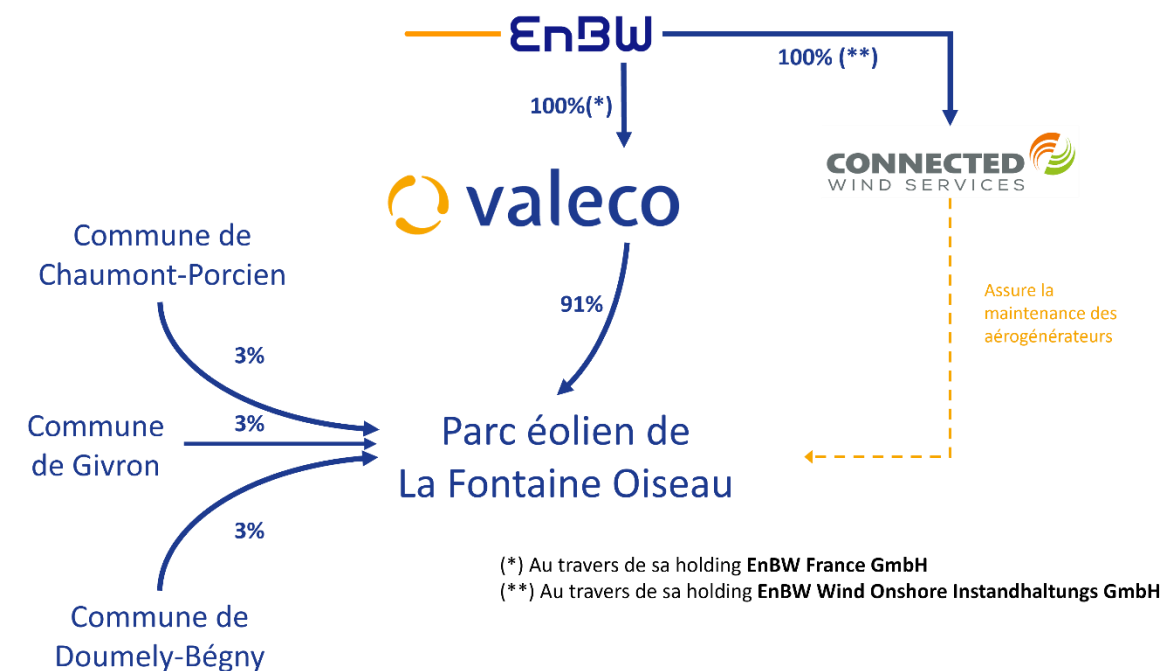


Illustration 1 – Organigramme de la société PE DE LA FONTAINE OISEAU

Parc éoliens, quelques références



Parc éolien de TUCHAN
 Département : Aude (11)
 Puissance électrique : 11,7MW
 18 éoliennes
 Mise en service : 2001 – 2002 – 2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE
 Département : Tarn (81), Aveyron (12)
 Puissance électrique : 74 MW
 31 éoliennes, 6 parcs
 Mise en service : 2006 – 2008 – 2011



Parc éolien de CHAMPS PERDUS
 Département : Somme (80)
 Puissance électrique : 12 MW
 4 éoliennes
 Mise en service : 2014

Parc éolien de FENOUILLEDES :
 Département : Pyrénées Orientales (66)
 Puissance électrique : 23,5MW
 10 éoliennes
 Mise en service : novembre 2018



Parc de BEL AIR
 Département : Charente-Maritime (17)
 Puissance électrique : 19,8MW
 9 éoliennes
 Mise en service : 2020

Centrales photovoltaïques, quelques références :



Centrale Solaire de LUNEL
 Département : Hérault (34)
 Puissance électrique : 500kWc
 Mise en service : Septembre 2008

Centrale Solaire du SYCALA
 Département : Lot (46)
 Puissance électrique : 8 000kWc
 Mise en service : Juin 2011



Centrale Solaire de CONDOM
 Département : Gers (32)
 Puissance électrique : 10 000 kWc
 Mise en service : Mars 2013

Centrale Solaire de DECAZEVILLE
 Département de l'Aveyron (12)
 Puissance électrique : 11 400 kWc
 Mise en service : 2017



Centrale Solaire d'EXIDEUIL
 Département : Charente (16)
 Puissance électrique : 9600 kWc
 Mise en service : Décembre 2020

1.3. CAPACITES TECHNIQUES

1.3.1. Moyens techniques et humains

Tous les collaborateurs du groupe disposent du matériel nécessaire à la bonne réalisation de leurs tâches. Le matériel mis à disposition de l'ensemble des salariés est adapté à chaque corps de métier de l'entreprise. Ce matériel est en constante évolution et est sans cesse mis à jour pour répondre aux besoins de la société.

Valeco est connecté à l'ensemble de ses installations par le biais de serveurs performants lui permettant de suivre 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sa production et d'assurer la maintenance dans les plus brefs délais.

De plus, l'entreprise dispose également d'une flotte de véhicules disponibles à tout moment pour les déplacements sur site et pour rencontrer ses partenaires.

Depuis 2014, l'effectif n'a cessé d'augmenter jusqu'à compter aujourd'hui près de 200 personnes.

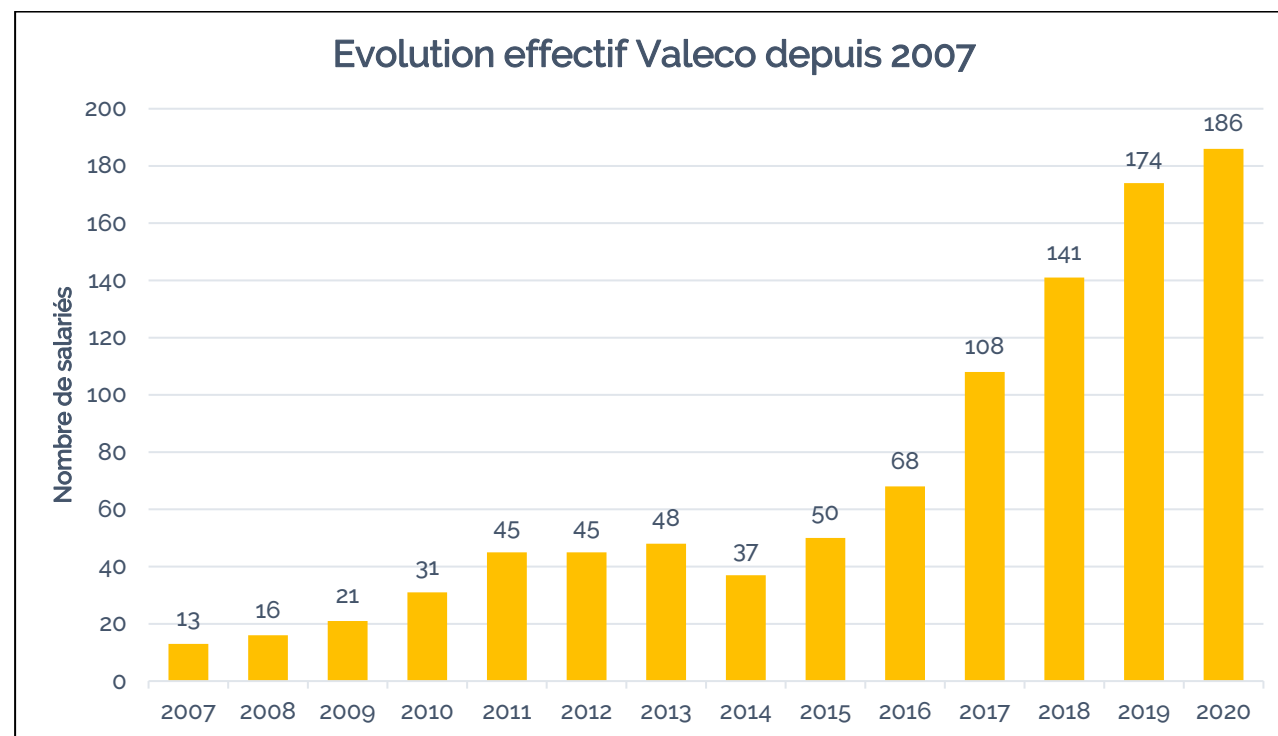


Figure 2 : Évolution des effectifs Valeco depuis 2007

1.3.2. Opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs)

Le pétitionnaire, PE DE LA FONTAINE OISEAU a confié les opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs) à un exploitant délégué spécialisé dans les opérations de sites de production d'énergie.

Il s'agit ici de la société Valeco qui a, par ailleurs, en charge l'exploitation de l'ensemble des centrales électriques de la société.

Les capacités techniques de Valeco sont principalement justifiées par son expérience acquise et son savoir-faire démontré dans les domaines de la production d'énergie.

Une partie des salariés de Valeco (techniciens et ingénieurs) est spécialement formée à l'exploitation et à la maintenance des aérogénérateurs et suivent régulièrement des formations de remise à niveau et possèdent les habilitations suivantes : au travail en suspension sur éolienne, aux travaux sur du matériel électrique de tension 20 kV, de haute tension HTA et basse tension BT, aux consignations BC/HC.

Les équipes du service du suivi technique et des opérations de maintenances interviennent tout au long de l'année sur la totalité des unités de production électrique Valeco.

Elles sont notamment chargées de :

- veiller au bon déroulement des vérifications de maintenance,
- garantir le bon état des équipements en vue de leur pérennité et de leur bonne production,
- vérifier les bonnes performances de l'installation et à en faire état par des rapports mensuels,
- assurer le suivi de production 24 h / 24 h ainsi que la vente de l'énergie produite,
- programmer et réaliser les actions de maintenance préventives des équipements,
- répondre aux alarmes de défaut de l'installation et accomplir la maintenance corrective,
- veiller au bon état du terrain notamment son enherbement et débroussaillage.

Valeco assure un suivi permanent en ayant recours à l'astreinte de certains salariés. Les équipements de suivi permettent un relevé en temps réel de chacune des machines des parcs et de chaque poste électrique qui lui sont raccordés, tout en permettant de procéder à tout moment à des manœuvres télécommandées. Il permet ainsi de renforcer la sécurité des installations, d'améliorer les délais d'intervention, d'analyser les données machines afin de prévoir des actions de maintenance correctives ou préventives.

En complément les actifs éoliens et photovoltaïques de Valeco seront raccordés au Centre d'exploitation de Barhöft (Allemagne) où des équipes de conduite veillent 24h/24 et 7j/7 sur les conditions d'exploitation et déclenchent, le cas échéant, en liaison avec leurs collègues en France, les actions correctives nécessaires.



Illustration 2 - Conduite opérationnelle des installations de production au sein du Centre d'Exploitation de Barhöft

1.3.3. Operations de maintenance aérogénérateurs

Durant la période de garantie, les opérations de maintenance sur les aérogénérateurs seront confiées au fabricant qui conçoit, produit et installe ses machines.

A l'issue de cette période et selon le cadre technique, la maintenance des éoliennes sera confiée pour une période complémentaire :

- Au constructeur des machines ou,
- À la filiale de maintenance du Groupe EnBW : CONNECTED WIND SERVICES

Valeco peut s'appuyer sur le savoir-faire de CONNECTED WIND SERVICES (CWS), opérateur de maintenance du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG afin de réaliser des opérations de maintenance indépendamment du constructeur de l'aérogénérateur installé.

En tant que prestataire de maintenance, actif à l'international et cumulant plus de 30 années d'expérience, CWS a pour objectif d'offrir grâce à son indépendance et grâce à son expertise, des prestations adaptées aux enjeux techniques des exploitants de parcs éoliens. CWS est présent en France et a été sélectionné par un constructeur d'éoliennes de premier plan pour la maintenance intégrale de son parc de machines à installer en France.

Si la technologie des turbines est relativement complexe, elle est maîtrisée par les équipes de CWS qui assurent la maintenance de ce type de machines au quotidien pendant la phase d'exploitation de la centrale.

Le pétitionnaire peut donc justifier des capacités techniques disponibles en interne ou grâce à ses co-contractants.

La réalisation des opérations de maintenance grâce aux compétences internes du Groupe EnBW permet en sus de garantir une maintenance flexible et optimisée vis-à-vis des conditions d'exploitation et de pérenniser la maintenance indépendamment du constructeur.

Afin de garantir des prestations de services rapides, les techniciens peuvent à tout moment, accéder à tous les documents et bases de données techniques spécifiques à l'éolienne, grâce à une connexion à distance. De même, ils peuvent accéder à toutes les éoliennes en service à partir du système de surveillance à distance SCADA.

Les messages de défauts sont transmis à une centrale où est déterminé automatiquement quelle équipe de service se trouve la plus proche de l'éolienne en question.

Pour garantir une maintenance efficace des éoliennes, les défauts doivent être acquittés le plus rapidement possible. La condition préalable essentielle, outre la fiabilité des éoliennes, est une bonne gestion des pièces de rechange. Ainsi, pour fournir rapidement et efficacement les matériaux de tous les centres de Service-maintenance, le prestataire de maintenance prend les mesures suivantes :

- Utilisation de composants compatibles,
- Stockage des matériaux et composants standards,
- Réparation,
- Recyclage.

L'ensemble des ressources humaines et techniques de Valeco ou du constructeur permettra à la société PE DE LA FONTAINE OISEAU de réaliser une exploitation du parc éolien répondant à l'ensemble des exigences réglementaires, conformément aux termes contractuels prévus entre ces deux sociétés.

1.3.4. Descriptions des opérateurs d'exploitation maintenance

Avant la mise en service industrielle du Parc éolien de La Fontaine Oiseau, puis suivant une périodicité annuelle, l'exploitant réalisera des essais permettant de s'assurer du fonctionnement correct de l'ensemble des équipements. Ces essais comprennent :

- Un arrêt,
- Un arrêt d'urgence,
- Un arrêt depuis un régime de survitesse ou une simulation de ce régime.

Un système de surveillance complet garantit la sécurité de l'éolienne. Toutes les fonctions pertinentes pour la sécurité (par exemple : vitesse du rotor, températures, charges, vibrations) sont surveillées par un système électronique et, en plus, là où cela est requis, par l'intervention à un niveau hiérarchique supérieur de capteurs mécaniques. L'éolienne est immédiatement arrêtée si l'un des capteurs détecte une anomalie sérieuse.

Outres les dispositifs de sécurités intégrés aux éoliennes, les opérations de maintenance suivantes contribueront à réduire le risque :

- Maintenance et inspections périodiques sur les éoliennes :
 - Maintenance des 300 heures : la première maintenance après la mise en service a lieu après 300 heures
 - Inspection visuelle : une fois par an
 - Graissage d'entretien : une fois par an
 - Maintenance électrique : une fois par an
 - Maintenance mécanique : une fois par an
- Lors des inspections visuelles, vérification de l'éolienne. Points particuliers de vigilance :
 - Corrosion
 - Dommages mécaniques (par ex. fissures, déformation, écaillage, câbles usés)
 - Fuites (huile, eau)
 - Unités incomplètes
 - Encrassements / corps étrangers
- Maintenance mécanique :
 - Panneaux d'avertissement
 - Pied du mât / local des armoires électriques
 - Fondations
 - Mât : échelle de secours, ascenseurs de service, plate-forme et accessoires, chemin et fixation de câbles, assemblages à vis
 - Nacelle : treuil à chaîne, extincteurs et trousse de secours, système de ventilation, câbles, trappes, support principal, arbre de moyeu, transmissions d'orientation,

contrôle d'orientation (« yaw »), couronne d'orientation, entrefer du générateur, groupe hydraulique, frein électromécanique, dispositif de blocage du rotor, assemblages à vis, ...

- Tête du rotor : rotor, câbles et lignes, générateur, moyeu du rotor et adaptateur de pale, engrenage de réglage des pales (« pitch »), système de graissage centralisé, vis des pales du rotor, pales de rotor,
- Système parafoudre,
- Anémomètre.

Les équipes de maintenance de la journée interviennent sur les anomalies et avaries techniques. Il s'agit de maintenance corrective. Elles assurent aussi la pérennité des machines (remplacement de pièces, mise à jour des logiciels, etc.). On parle alors de maintenance préventive.

Le fonctionnement des éoliennes ne se limitant pas aux heures ouvrées, le maintenancier mettra à disposition une astreinte nuit et week-ends/jours fériés chargée veiller au bon fonctionnement des installations.

Trois mois, puis un an après la mise en service industrielle, puis suivant une périodicité qui n'excédera pas trois ans, l'exploitant procédera à un contrôle de l'aérogénérateur (contrôle des brides de mât, de la fixation des pales et contrôle visuel du mât). Tous les ans, l'exploitant procédera également à un contrôle des systèmes instrumentés de sécurité. Ces contrôles feront l'objet d'un rapport tenu à la disposition de l'inspecteur des installations classées.

Les installations électriques extérieures et intérieures à l'aérogénérateur sont entretenues en bon état et sont contrôlées avant la mise en service industrielle puis à une fréquence annuelle, après leur installation par une personne du service maintenance de l'exploitant.

Le contenu des rapports relatifs aux dites vérifications sont tenus à disposition de l'administration.

De manière générale, l'exploitant dispose d'un manuel d'entretien de l'installation dans lequel sont précisés la nature et les fréquences des opérations d'entretien. Il tient également à jour pour chaque installation un registre dans lequel sont consignées les opérations de maintenance ou d'entretien et leur nature, les défaillances constatées et les opérations correctives engagées.

Le rôle de l'exploitant est de superviser le bon fonctionnement des installations de manière plus globalisée. En lien avec le maintenancier, il identifie les points d'amélioration de l'efficacité des moyens de production.

C'est son rôle que de permettre l'accès au parc éolien mais également d'en prévenir les risques éventuels (habilitations, sensibilisation du public, etc.).

Le contrôle des équipements de sécurité intrinsèques aux éoliennes est confié à un prestataire type bureau de contrôle.

Le maintenancier comme l'exploitant peut surveiller à distance l'état de l'installation de production, ce grâce à un logiciel de supervision type SCADA. Le SCADA permet le pilotage des éoliennes de manière tout à fait indépendante. Il collecte les données de production qui seront utilisées par les protagonistes pour améliorer le rendement des moyens de production.

Cet appareil a également pour fonction d'alerter les équipes d'astreinte de la maintenance lors d'un incident ou d'un dysfonctionnement quelconque.

¹ À fin Juin 2019

1.4. CAPACITES FINANCIERES

La société PE DE LA FONTAINE OISEAU a été créée pour le projet éolien objet de la présente demande (extrait Kbis présent en *Annexe n°2.1*). Cette société de projet n'a pas de personnel mais est en relation contractuelle avec les entreprises qui assureront l'exploitation (Valeco) et la maintenance du parc (le turbinier). Cette société ne peut donc démontrer d'expérience ou de références indépendamment de ses actionnaires qui apporteront les fonds propres destinés au financement de l'opération.

Par ailleurs, ce dernier étant conditionné à l'obtention des autorisations par la société de projet, elle ne peut donc justifier, au moment du dépôt de la demande, de l'engagement financier ferme d'un établissement bancaire.

La Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a validé le fait que la preuve de la capacité financière de l'exploitant doit se faire sur l'économie générale du projet.

Le pétitionnaire de la présente demande démontre sa capacité financière en présentant les éléments financiers relatifs à son projet.

Le montant de l'investissement est estimé à 30.78M€.

Il convient de préciser que la totalité de l'investissement sera réalisée avant la mise en service de l'installation.

Le plan d'affaires prévisionnel sur une durée d'exploitation de 20 ans indiquant les montants prévisionnels de chiffre d'affaires, de coûts et de flux de trésorerie, les charges et produits d'exploitation est présenté en *Annexe n°2.2*.

Le Groupe EnBW souhaiterait financer ce projet intégralement par l'apport de fonds propres dans le cadre d'un financement dit « Corporate » c'est-à-dire sans faire appel à un financement bancaire à l'échelle du projet.

Pour le financement de ces investissements, le Groupe EnBW a un accès flexible à diverses sources de financement parmi lesquelles¹ :

- Programme de financement par émission de dette : 7 Md€ dont 500 M€ levés dans le cadre d'un financement vert (4,3 Md€ disponibles)
- Emission d'obligations hybrides à hauteur de 3 Md€ dont 1 Md€ d'obligations vertes
- Programme de papier commercial à hauteur de 2 Md€ (1,4 Md€ disponibles)
- Ligne de crédit syndiquée à hauteur de 1,5 Md€ (intégralement disponible)
- Lignes de crédit bilatérales à hauteur de 921 M€

La politique financière saine et prévoyante du Groupe EnBW a permis de maintenir des notations de catégorie A par les trois principales agences de notations :

- Moody's Investors Services : A3 / Négatif (14 Juin 2019)
- Standard & Poor's Ratings Services : A- / Stable (26 Juillet 2019)
- Fitch Ratings : A- / Stable (28 Septembre 2018)

Pour étayer sa démonstration, le pétitionnaire présente en annexes les documents suivants :

- La lettre d'engagement du Groupe EnBW de procéder à l'investissement (*Annexe n°2.3*)
- Une lettre d'honorabilité de l'organisme bancaire des sociétés du Groupe Valeco, à savoir la CAISSE D'EPARGNE CEPAC (*Annexe n°2.4*) ;

Les principaux résultats financiers de Valeco SAS sont présentés dans le tableau et le graphique ci-dessous :

Année	Chiffres d'affaires	Chiffres d'affaires éoliens	Résultat de l'exercice
2016	33 366 000 €	13 261 000 €	5 560 000 €
2017	49 738 000 €	21 430 000 €	11 611 000 €
2018	51 503 000 €	24 321 000 €	4 072 000 €
2019	54 133 000 €	32 960 000 €	-2 161 000 €
2020	76 100 000 €	43 409 000 €	2 275 000 €

Figure 3 - Résultats financier de Valeco SAS

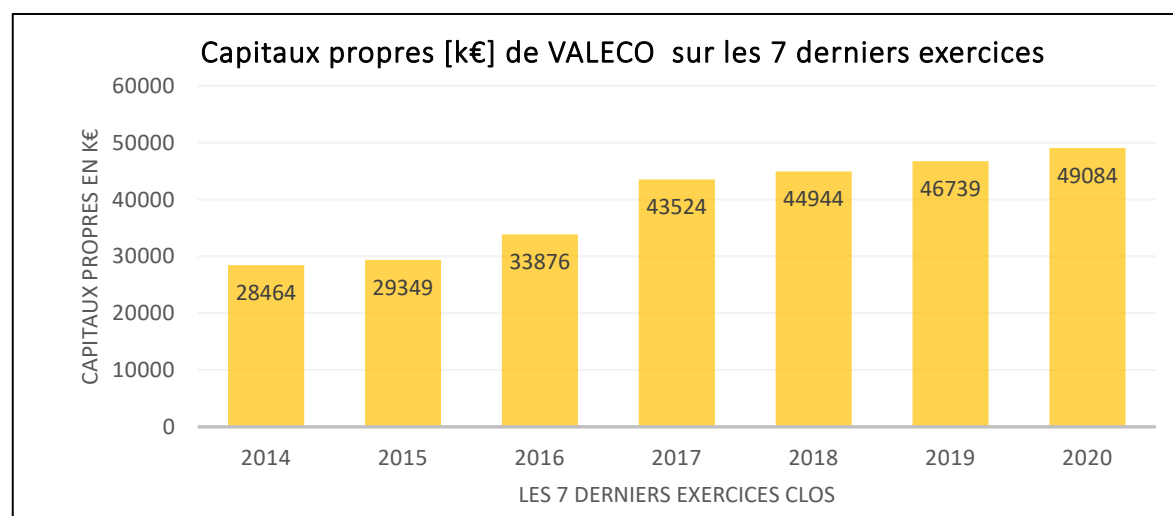


Figure 4 : Capitaux propres de Valeco sur les 7 derniers exercices

Le pétitionnaire présente en *Annexe n°2.6* les bilans comptables des 3 dernières années de la société mère, Valeco SAS ainsi que les principales données financières du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG (le rapport annuel 2019 complet est téléchargeable sur le site internet de la société : <https://www.enbw.com/integrated-annual-report-2019/further-information/download-center/>).

1.5. GARANTIES FINANCIERES

La mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre de l'article L. 512-1 est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 553-6.

La remise en état et la constitution des garanties financières sont prévues par les dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, modifié par l'arrêté du 22 juin 2020. Cet arrêté abroge l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières, et modifie ou complète les prescriptions fixées dans l'arrêté du 26 août 2011 sur les installations éoliennes soumises à autorisation. Il est lui-même modifié par l'arrêté du 10 décembre 2021.

- Méthode de calcul

Le calcul s'effectue par période annuelle. Le montant initial de la garantie financière et l'indice utilisé pour calculer le montant de cette garantie sera fixé par l'arrêté d'autorisation préfectoral.

Le montant des garanties financières est calculé conformément à l'annexe I de l'arrêté du 22 juin 2020, modifiée par l'arrêté du 10 décembre 2021 :

« CALCUL DU MONTANT INITIAL DE LA GARANTIE FINANCIÈRE

« I.-Le montant initial de la garantie financière d'une installation correspond à la somme du coût unitaire forfaitaire (C_u) de chaque aérogénérateur composant cette installation :

$$M = \sum (C_u)$$

« où :

«- M est le montant initial de la garantie financière d'une installation ;

«- C_u est le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur, calculé selon les dispositions du II de l'annexe I du présent arrêté. Il correspond aux opérations de démantèlement et de remise en état d'un site après exploitation prévues à l'article R. 515-36 du code de l'environnement.

« II.-Le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur (C_u) est fixé par les formules suivantes :

« a) lorsque la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est inférieure ou égale à 2 MW :

$$C_u = 50\,000$$

« b) lorsque sa puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est supérieure à 2 MW :

$$C_u = 50\,000 + 25\,000 * (P - 2)$$

« où :

«- C_u est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur ;

«- P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW)

EnBW (actionnaire à 100% de la société VALECO), société à capitaux publics, doit se soumettre à la directive européenne 2014/25/UE visant à garantir le respect des principes de mise en concurrence, d'égalité de traitement des fournisseurs, et de transparence pour tout achat de matériels et services destinés à ses sociétés de projet de construction, dès lors que ces achats sont liés à leur activité de production d'électricité.

Afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes, aucun choix définitif de fabricant ne sera présenté dans ce dossier, et les dimensions des machines sont données ici en gabarit.

Pour cette raison, le montant des garanties financières sera calculé à partir de la puissance maximale potentielle du projet, 5,7MW par éolienne, soit 22.8MW au total.

Le calcul du montant des garanties financières pour le parc éolien de La Fontaine Oiseau, comprenant 4 éoliennes, est estimé, via la formule précédente, à 570 000€, soit 142 500€ pour une éolienne de 5,7 MW.

Chaque année l'exploitant réactualisera le montant de la garantie financière, par l'application de la formule suivante conformément à l'annexe II de l'arrêté du 22 juin 2020, modifiée par l'arrêté du 10 décembre 2021 :

$$M_n = M \times \left(\frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA}{1 + TVA_0} \right)$$

Où :

- M_n est le montant exigible à l'année n ;
- M est le montant initial de la garantie financière de l'installation ;
- $Index_n$ est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie ;
- $Index_0$ est l'indice TP01 en vigueur au 1^{er} janvier 2011, fixé à 102,1807 calculé sur la base 20 ;
- TVA est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie ;
- TVA_0 est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1^{er} janvier 2011, soit 19,60%.

La société PE de LA FONTAINE OISEAU, atteste conformément à l'arrêté du 26 août 2011, modifié par celui du 22 juin 2020 puis celui du 10 décembre 2021, relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent de :

- La constitution d'une garantie financière d'un montant total de 570 000€ ;

Dès lors de l'obtention de l'Autorisation Environnementale Unique :

- De l'envoi d'une copie de la garantie financière à la préfecture et à l'inspecteur des installations classées, dans le délai de 8 (huit) mois avant la mise en service.

Le pétitionnaire s'engage donc à provisionner un montant, fixé par le décret n°2011-985 du 23 août 2011, et son arrêté du 22 juin 2020 modifié par celui du 10 décembre 2021, pour chaque éolienne à démanteler, à savoir un montant estimé à 142 500€ par éolienne soit un montant total de 570 000€ pour le présent parc éolien (pour des éoliennes de puissance unitaire 5,7 MW).

Pour étayer sa démonstration, le pétitionnaire présente la lettre d'intention du gérant de la société PE DE LA FONTAINE OISEAU d'établir les garanties financières (*Annexe n°2.5*).

2. ANNEXES

2.1. EXTRAIT KBIS DE LA SOCIETE PE DE LA FONTAINE OISEAU**Greffes du Tribunal de Commerce de Montpellier**C.J.M., 9 Rue de Tarragone
34070 Montpellier

N° de gestion 2022B03210

**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**
à jour au 12 juillet 2022**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	915 397 988 R.C.S. Montpellier
<i>Date d'immatriculation</i>	11/07/2022
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	PE DE LA FONTAINE OISEAU
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	500,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	188 Rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
<i>Activités principales</i>	Production d'électricité d'origine renouvelable
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 11/07/2121
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2022

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES**Président**

<i>Dénomination</i>	VALECO
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
<i>Adresse</i>	188 Rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	421 377 946 RCS Montpellier

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	188 Rue Maurice Béjart 34080 Montpellier
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Production d'électricité d'origine renouvelable
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/06/2022
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

2.2. PLAN D'AFFAIRE PREVISIONNEL

Caractéristiques

	Nb éoliennes	Puissance par éolienne	Puissance installée	Productible P50	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	4	5,700	22,80	2.400	1 350 000	30 780 000

Tarif éolien (€/MWh)	60
Coefficient L (Indice inflation électricité)	1,20%
Taux d'emprunt de la société à EnBW	2,50%
Durée prêt	15,00
% de fonds propres	20%
MSI prévisionnelle	202,7

Compte d'exploitation	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047
Chiffre d'affaires	1 641 600	3 322 598	3 362 470	3 402 819	3 443 653	3 484 977	3 526 797	3 569 118	3 611 948	3 655 291	3 699 154	3 743 544	3 788 467	3 833 928	3 879 936	3 926 495	3 973 613	4 021 296	4 069 552	4 118 386	4 293 281
Charges d'exploitation	-450 300	-921 314	-942 504	-964 182	-986 358	-1 009 044	-1 032 252	-1 055 994	-1 080 282	-1 105 128	-1 130 546	-1 156 549	-1 183 149	-1 210 362	-1 238 200	-1 266 679	-1 295 812	-1 325 616	-1 356 105	-1 387 296	-709 602
dt frais de maintenance	-270 180	-552 788	-565 502	-578 509	-591 815	-605 426	-619 351	-633 596	-648 169	-663 077	-678 328	-693 929	-709 890	-726 217	-742 920	-760 007	-777 487	-795 370	-813 663	-832 377	-425 761
dt autres charges d'exploitation	-180 120	-368 526	-377 002	-385 673	-394 543	-403 618	-412 901	-422 398	-432 113	-442 051	-452 218	-462 619	-473 260	-484 145	-495 280	-506 671	-518 325	-530 246	-542 442	-554 918	-283 841
Montant des impôts et taxes hors IS	-142 425	-236 922	-237 380	-237 849	-238 329	-238 820	-239 323	-240 363	-240 902	-241 453	-242 017	-242 595	-243 186	-243 790	-244 409	-245 042	-245 690	-246 354	-247 032	-247 724	-249 526
Excédent brut d'exploitation	1 048 875	2 164 363	2 182 586	2 200 789	2 218 966	2 237 113	2 255 222	2 273 287	2 291 302	2 309 261	2 327 155	2 344 978	2 362 723	2 380 381	2 397 945	2 415 407	2 432 758	2 449 990	2 467 093	2 484 058	3 334 153
Dotations aux amortissements	-1 026 000	-2 052 000	-2 052 000	-2 052 000	-2 052 000	-2 052 000	-2 052 000	-2 052 000	-2 052 000	-2 052 000	-2 052 000	-2 052 000	-2 052 000	-2 052 000	-2 052 000	-1 026 000	0	0	0	0	0
Provision pour démantèlement	-19 000	-38 000	-38 000	-38 000	-38 000	-38 000	-38 000	-38 000	-38 000	-38 000	-38 000	-38 000	-38 000	-38 000	-38 000	-19 000	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	3 875	74 363	92 586	110 789	128 966	147 113	165 222	183 287	201 302	219 261	237 155	254 978	272 723	290 381	307 945	1 370 407	2 432 758	2 449 990	2 467 093	2 484 058	3 334 153
Résultat financier	-307 800	-589 935	-594 999	-519 183	-482 467	-444 827	-406 240	-366 683	-326 130	-284 557	-241 939	-198 248	-153 458	-107 542	-60 470	-12 214	0	0	0	0	0
Résultat courant avant IS	-303 925	-515 572	-462 413	-408 395	-353 501	-297 714	-241 018	-183 396	-124 828	-65 297	-4 784	56 730	119 265	182 839	247 475	1 358 193	2 432 758	2 449 990	2 467 093	2 484 058	3 334 153
Montant de l'impôt sur les sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net après impôt	-303 925	-515 572	-462 413	-408 395	-353 501	-297 714	-241 018	-183 396	-124 828	-65 297	-4 784	56 730	119 265	182 839	247 475	1 358 193	2 432 758	2 449 990	2 467 093	2 484 058	3 334 153
Capacité d'autofinancement	741 075	1 574 428	1 627 587	1 681 605	1 736 499	1 792 286	1 848 982	1 906 604	1 965 172	2 024 703	2 085 216	2 146 730	2 209 265	2 272 839	2 337 475	2 403 193	2 432 758	2 449 990	2 467 093	2 484 058	3 334 153
Flux de remboursement de dette	-681 556	-1 388 778	-1 423 714	-1 459 530	-1 496 246	-1 533 886	-1 572 473	-1 612 030	-1 652 583	-1 694 155	-1 736 774	-1 780 465	-1 825 255	-1 871 171	-1 918 243	-977 142	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie disponible	59 519	185 650	203 873	222 076	240 253	258 400	276 509	294 574	312 590	330 548	348 442	366 265	384 010	401 668	419 232	1 426 051	2 432 758	2 449 990	2 467 093	2 484 058	3 334 153

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux.

2.3. LETTRE D'INTENTION DE FINANCEMENT ENBW

DocuSign Envelope ID: 6FB4D247-F861-4CD8-BE30-A72945DF6B5E

EnBW
Energie Baden-Württemberg AG

DocuSign Envelope ID: 6FB4D247-F861-4CD8-BE30-A72945DF6B5E

EnBW
Energie Baden-Württemberg AG

EnBW Energie Baden-Württemberg AG · 76180 Karlsruhe · Allemagne

PE DE LA FONTAINE OISEAU SAS
A l'attention de la Direction
188 Rue Maurice Béjart
CS 57392
34184 Montpellier Cedex 4
France



Durlacher Allee 93
76131 Karlsruhe
Allemagne
Téléphone +49 721 63-06
Fax +49 721 63-12725
www.enbw.fr



Le projet de parc que la société PE DE LA FONTAINE OISEAU porte, représente pour Energie Baden-Württemberg AG l'opportunité de concrétiser cette stratégie par le développement et la mise en service de nouvelles capacités de production renouvelables en France.

Nous vous confirmons par la présente notre intention de financer la totalité de l'investissement relatif au projet éolien de La Fontaine Oiseau, soit un investissement à hauteur d'un montant de 30,78 millions d'euros.

EnBW réalisera l'investissement au moyen d'un financement de groupe donc sans un financement bancaire spécifique au projet. Notre Groupe dispose d'un excellent accès aux marchés financiers internationaux et entretient des relations d'affaires de longue date avec des établissements financiers de premier plan. Ceci permet à EnBW de disposer à tout moment du financement pour l'investissement à venir.

Grâce à une stratégie financière saine et prévoyante et à un modèle économique pérenne, EnBW a obtenu de la part des deux agences de notation internationalement reconnues les notations supérieures suivantes :

- Moody's Investors Services : Baa1 / Stable [4 juillet 2022]
- Standard & Poor's Ratings Services : A- / Stable [5 juillet 2022]

L'investissement sera soumis à l'approbation préalable des instances décisionnelles du Groupe, une fois les autorisations administratives obtenues.

Au vu de la qualité des projets développés et des échanges permanents entre les équipes Valeco et EnBW, nous avons toutes les raisons de penser que ce projet sera en phase avec les attentes techniques et financières du Groupe.

Nous vous prions, Monsieur, Madame, de bien vouloir accepter l'expression de nos sentiments distingués.

Financement du projet éolien de La Fontaine Oiseau

12 juillet 2022

Madame, Monsieur,

La Société PE DE LA FONTAINE OISEAU société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro SIREN 915 397 988 au capital social de 500 EUR que vous représentez porte le projet éolien de La Fontaine Oiseau.

Cette Société est détenue à 91% par le Groupe Valeco, à 3% par la commune de Chaumont-Porcien, à 3% par la commune de Doumely-Bégnny et à 3% par la commune de Givron. Elle a été créée aux fins du développement, de la réalisation et de l'exploitation de ce projet de parc éolien.

Le Groupe Valeco est un producteur d'énergie renouvelable depuis 1999 et développe, construit et exploite des installations de production d'électricité d'origine renouvelable. Depuis juin 2019, Valeco fait partie du Groupe EnBW Energie Baden-Württemberg AG.

EnBW est le troisième énergéticien allemand détenu à plus de 95% par des acteurs publics du Bade-Wurtemberg parmi lesquels le Land, des communautés de communes, des municipalités ou leurs régies. Le Groupe EnBW emploie environ 26.000 collaborateurs et a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 32,1 milliards d'euros.

EnBW s'est fixé l'ambition de faire des énergies renouvelables un des principaux vecteurs de croissance dans le cadre de la transition énergétique, avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2035.

Siège social: Karlsruhe
Registre du commerce de Mannheim
N° HRB 107956
N° fiscal intracom. DE 812 334 050

Président du Conseil de Surveillance :
Lutz Feldmann
Directoire :
Dr. Frank Mastiaux (Président)
Dirk Güsewell
Thomas Kusterer
Colette Rückert-Hennen
Dr. Georg Stamatelopoulos

1 / 2

DocuSigned by:

8F03EB550AD646C...

i. V. Marcel Munch

Senior Vice President
EnBW Energie Baden-Württemberg AG

DocuSigned by:

BCB30B81F4EB441...

i. V. Markus Pfaffle

Director Bank-/Project Finance
EnBW Energie Baden-Württemberg AG

2 / 2

2.4. LETTRE D'HONORABILITE D'UN ORGANISME FINANCIER



GROUPE VALECO
A l'attention de M. DAUMARD
François, Président
188 Rue Maurice Béjart
34184 Montpellier

Objet : Lettre d'intérêt

Marseille, le 26 Janvier 2022

Monsieur Daumard,

Financier de référence des projets ENR des territoires, la Caisse d'Épargne CEPAC tient à vous souligner tout l'intérêt qu'elle porte à sa relation historique avec le Groupe VALECO débutée en 2016, désormais membre du groupe ENBW, acteur de référence du marché de l'électricité européen.

Dans cette continuité, nous demeurons prêts à étudier vos projets éoliens ou photovoltaïques pour tout ou partie de leur financement bancaires, sous réserve de l'ensemble des dues diligences usuelles et, comme il se doit, de l'éventuel accord de nos comités de crédit. Et également la mise en place de garanties financières de démantèlement et de remise en état de site conformément au décret et l'arrêté des 23 et 26 Août 2011, modifiés par l'arrêté du 10 décembre 2021 soit un montant de 50 000€ par éolienne et un montant définit selon la formule du présent arrêté.

Les modalités relatives aux garanties financières sont définies par le même arrêté précité, en section 8.

Dès lors, le coût unitaire forfaitaire de la garantie pour un aérogénérateur, lorsque sa puissance unitaire installée est supérieure à 2 MW est fixé par la formule suivante :

$$Cu = 50\,000 + 25\,000 * (P-2)$$

où:

- Cu est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur;
- P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

Ces financements et garanties s'inscriraient dans le prolongement de la relation partenariale entre la Caisse d'Épargne CEPAC et VALECO, engagée au travers du financement de projets emblématiques, notamment éoliens, portant sur des portefeuilles de projets de plusieurs centaines de millions d'EUR en valeur d'investissements cumulés et de plusieurs centaines de MW en puissance.

Sur la base des informations à notre disposition à ce jour, nous sommes tout à fait convaincus dans la capacité de VALECO à développer et financer des projets d'envergure de ce type, en France comme à l'international, tout en respectant ses engagements financiers et commerciaux.

Depuis notre entrée en relation, nous avons ainsi pu noter le sérieux et le professionnalisme mis en œuvre dans la réalisation de vos projets. Nous vous souhaitons ainsi le meilleur succès dans vos futures réalisations.

Je vous prie d'agréer Monsieur Daumard l'expression de mes salutations distinguées,

Bien cordialement,

Amaury SCHOENAUER

Directeur des Financements Structurés

P/O Jean-François Kaefling

2.5. LETTRES D'INTENTION DE GARANTIES FINANCIERES



Lettre d'intention de constitution des garanties financières
PE DE LA FONTAINE OISEAU
Communes de Chaumont-Porcien, Doumely-Bégny et Givron (08)

Je soussigné, Monsieur François DAUMARD, Président de la Société Valeco, elle-même Président de la société PE DE LA FONTAINE OISEAU, société par actions simplifiée au capital de 500€ ayant son siège social à MONTPELLIER (Hérault) 188, rue Maurice Béjart, identifiée sous le numéro SIREN 915 397 988 au R.C.S de MONTPELLIER,

atteste conformément à l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement modifié par l'arrêté du 22 juin 2020, de :

- ✓ l'intention de la société PE DE LA FONTAINE OISEAU de constituer une garantie financière
- ✓ d'un montant de 142 500€ par éolienne soit un total de 570 000 €,
- ✓ avant la mise en service de l'installation.

Fait à Boulogne-Billancourt
Le 12/07/2022

Le président,

Pour le président et par délégation,

Audry BEAUVISAGE

PE DE LA FONTAINE OISEAU
188 rue Maurice Béjart
34080 MONTPELLIER - France
Tél. 04 67 40 74 00 - Fax 04 67 40 74 05

2.6. BILAN COMPTABLE DES 3 DERNIERES ANNEES

2.6.1. Liasse fiscale SAS VALECO 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1 BILAN - ACTIF DGFIP N° 2050 2019

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : 188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER		Date de l'exercice précédent * 12	
Numéro SIRET * 42137794600031		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N, début 31/12/2018	Exercice N-1, début 31/12/2017
	Brut	Amortissements, provisions	Net
			Net
ACTIF IMMOBILISE *			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
Frais d'établissement *	AB	AC	
Frais de développement *	CA	CC	
Cessions, brevets et droits similaires	AF	AG	29 776
Fonds commercial (1)	AI	AI	
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	73 065
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	AN	AC	
Constructions	AP	AC	1 270 921
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	222 024
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	403 054
Immobilisations en cours	AV	AW	42 235
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I)			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	CV	8 697 995
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	22 888 783
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI	1 746 397
TOTAL (II)	BJ	BK	35 374 248
ACTIF CIRCULANT			
STOCKS *			
Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production de biens	BN	BO	65 913
En cours de production de services	BP	BO	
Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
Marchandises	BT	BU	
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
CREANCES			
Clients et comptes rattachés (3) *	BN	BY	3 617 984
Autres créances (3)	BZ	CA	36 225 848
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
DIVERS			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités	CF	CC	6 200 444
COMPTES DE REGULARISATION			
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	144 738
TOTAL (III)	CJ	CK	46 254 927
COMPTES DE REGULARISATION			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CN		
Ecart de conversion actif* (VI)	CO		50 102
TOTAL GENERAL (I à VI)	CA	2 208 291	81 679 277
Remarque : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an
Classe de réserve de propriété *		Stocks :	Créances :

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 BILAN - PASSIF avant répartition DGFIP N° 2051 2019

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO		Néant <input type="checkbox"/> *	
	Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :11.192.751.....)	DA	11 192 751	11 192 751
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	17 821 196	17 821 196
Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
Réserve légale (3)	DD	1 843 260	1 037 326
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG		
Report à nouveau	DH	27 647 021	15 020 548
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	9 969 084	16 118 667
Subventions d'investissement	DJ	29 750	31 500
Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	68 503 062	61 221 988
Autres fonds propres			
Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	DP	50 102	3 107
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)	DR	50 102	3 107
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 791 805	1 474 745
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 484 069	6 239 592
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 573 970	1 723 193
Dettes fiscales et sociales	DY	1 720 130	1 560 272
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	411	
Autres dettes	EA	28 928	7 187
Compte régular	EB	526 799	
Produits constatés d'avance (4)	EC		
TOTAL (IV)	ED	13 126 113	11 004 988
Ecart de conversion passif* (V)	EE		30 475
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	81 679 277	72 260 558
RENVIS			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
{ Ecart de réévaluation libre	ID		
{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	9 576 293	9 731 986
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 184	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste) DGFP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO		Exercice N			Exercice (N-1)	
		Franc	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FC		
	Production vendue { biens* services *	FD	31 418	FE	31 418	
		FG	9 804 164	FH	9 804 164	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	9 835 582	FK	14 289 178	
	Production stockée *			FM	109 259	
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	2 077	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	4 537	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1 187	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	9 952 641	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	4 014 555	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	206 676	
	Salaires et traitements *			FY	1 764 148	
	Charges sociales (10)			FZ	804 866	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	242 966
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	50 824
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)			GE	3 242		
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	7 087 276		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			GG	2 865 365		
opérations en compte	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	4 400 220	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	1 634 478	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	601 392	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	1 941 189	
	Différences positives de change			GN	194	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)			GP	8 577 472		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	135 593	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	526 414	
	Différences négatives de change			GS	1 531	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)			GU	663 538		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	7 913 934		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	10 779 299		

(RENV. DIS - voir tableau n° 2053 1 - Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO		Exercice N		Exercice (N-1)
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	16 278	27 955
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	846 200	6 728 228
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		60 000
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	862 478	6 816 183
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 187	13 708
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	26 129	64 200
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	30 316	77 908
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	832 162	6 738 275	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	212 187		
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	1 430 190	2 940 294	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	19 392 591	26 773 701	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	9 423 507	10 655 034	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	9 969 084	16 118 667	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation affrétés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
		IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	11 128	27 953
		HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation affrétés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		5 190 507
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		92 105
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 537	2 797
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)				
PCEA			844 450	
SUBVENTION INVST			1 750	
AAR + REMBT FRAIS			16 278	
VNC		26 129		
CHARGES S/ EX ANTERIEUR		4 187		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

2.6.2. Liasse fiscale SAS VALECO 2019

1 BILAN - ACTIF DGFIP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**

Adresse de l'entreprise : **188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER** Durée de l'exercice précédent * **12**

Numéro SIRET * **4213779460031** Néant *

		Exercice N, exercice précédent		Exercice N-1	
		31/12/2019		31/12/2018	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)					
AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
AB	Frais d'établissement *				
AC	Frais de développement *				
AD	Concessions, brevets et droits similaires	153 646	91 083	62 563	29 776
AE	Fonds commercial (1)	110 000	4 003	105 997	
AF	Autres immobilisations incorporelles	62 528		62 528	73 065
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
AG	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
AH	Terrains				
AI	Constructions	1 707 509	509 904	1 197 605	1 270 921
AJ	Installations techniques, matériel et outillage industriels	265 515	58 467	207 048	222 024
AK	Autres immobilisations corporelles	1 902 469	561 043	1 341 426	403 054
AL	Immobilisations en cours	43 344		43 344	42 235
AM	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I)					
AN	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
AO	Autres participations	14 595 387	85 901	14 509 486	8 697 995
AP	Créances rattachées à des participations				
AQ	Autres titres immobilisés	22 057 837		22 057 837	22 888 783
AR	Prêts				
AS	Autres immobilisations financières *	1 211 880		1 211 880	1 746 397
AT	TOTAL (II)	42 110 115	1 310 400	40 799 715	35 374 248
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS *					
BA	Matières premières, approvisionnements				
BB	En cours de production de biens	617 391	499 618	117 773	65 913
BC	En cours de production de services				
BD	Produits intermédiaires et finis				
BE	Marchandises				
BF	Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES					
BG	Clients et comptes rattachés (3) *	3 271 221		3 271 221	3 617 984
BH	Autres créances (3)	42 223 248	2 260 303	39 962 945	36 225 848
BI	Capital souscrit et appelé, non versé				
BJ	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)				
CK	Disponibilités	10 714 439		10 714 439	6 200 444
CL	Charges constatées d'avance (3) *	104 150		104 150	144 738
CM	TOTAL (III)	56 930 449	2 759 921	54 170 528	46 254 927
Comptes de régularisation					
CN	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
CO	Primes de remboursement des obligations (V)				
CP	Ecarts de conversion actif * (VI)	3 251		3 251	50 102
CQ	TOTAL GENERAL (I à VI)	99 043 815	4 070 321	94 973 494	81 679 277
CR	Revenir : (1) Dont droit au bail	110 000			
CS	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes				
CT	(3) Part à plus d'un an				
CU					
CV					
CLASSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ *	Immobilières :				
	Stocks :				
	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition DGFIP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS VALECO** Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
		2019		2018	
CAPITAUX PROPRES					
DA	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 11 260 449)	11 260 449		11 192 751	
DB	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	21 392 989		17 821 196	
DC	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)				
DD	Réserve légale (3)	1 843 260		1 843 260	
DE	Réserves statutaires ou contractuelles				
DF	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				
DG	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)				
DH	Report à nouveau	37 616 105		27 647 021	
DI	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(1 093 587)		9 969 084	
DJ	Subventions d'investissement	28 000		29 750	
DK	Provisions réglementées *	4 391			
DL	TOTAL (I)	71 051 607		68 503 062	
Autres fonds propres					
DM	Produit des émissions de titres participatifs				
DN	Avances conditionnées				
DO	TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges					
DP	Provisions pour risques	573 946		50 102	
DQ	Provisions pour charges				
DR	TOTAL (III)	573 946		50 102	
DETTES (4)					
DS	Emprunts obligataires convertibles				
DT	Autres emprunts obligataires				
DU	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	3 951 996		3 791 805	
DV	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	16 986 271		5 484 069	
DW	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DX	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	714 007		1 573 970	
DY	Dettes fiscales et sociales	1 282 923		1 720 130	
DZ	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	45 579		411	
EA	Autres dettes	51 529		28 928	
EB	Compte régular. Produits constatés d'avance (4)	230 216		526 799	
EC	TOTAL (IV)	23 262 522		13 126 113	
ED	Ecarts de conversion passif * (V)	85 420			
EE	TOTAL GENERAL (I à V)	94 973 494		81 679 277	
RENOUVOIS					
IF	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital				
IC	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)				
ID		{ Ecart de réévaluation libre			
IE	{ Réserve de réévaluation (1976)				
EF	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				
EG	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 859 051		9 576 293	
EH	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	5 226		4 184	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2020

Formulaires obligatoires (article 53 A du Code général des impôts)				Neant <input type="checkbox"/>		
Designation de l'entreprise : SAS VALECO						
		Exercice N		Exercice (N-1)		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF	31 418	
		FG	FH	FI	9 804 164	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	9 835 582	
	Production stockée *			FM	109 259	
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	2 077	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	4 537	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1 187	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	9 952 641	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	4 014 555	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	206 676	
	Salaires et traitements *			FY	1 764 148	
	Charges sociales (10)			FZ	804 866	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions	GA	GB	GC	242 966
					GD	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *	GC	GD	GE	50 824
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	3 242	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	7 087 276	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	2 865 365
OPERATIONS EN COURS	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	4 400 220	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	1 634 478	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	601 392	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	1 941 189	
	Différences positives de change			GN	194	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)			GP	8 577 472		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	135 593	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	526 414	
	Différences négatives de change			GS	1 531	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)			GU	663 538		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	7 913 934
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	10 779 299

(RENVois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) 4 **COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)** DGFiP N° 2053 2020

Designation de l'entreprise : SAS VALECO				Neant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		Exercice (N-1)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			16 278	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 287 150		846 200	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 287 150		862 478	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	135		4 187	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 270 485		26 129	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	5 441			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 276 061		30 316	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	11 089		832 162	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ	235 141			212 187	
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	(436 102)			1 430 190	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	11 891 482		19 392 591	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	12 985 069		9 423 507	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	(1 093 587)		9 969 084	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY				
		IG				
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier* - Crédit-bail immobilier	HP	7 844			11 128
		HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
		RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 578			4 537
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (15)	A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4					
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives (dont cotisations facultatives Madelin) A7	A6					
	A9					
	A8					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
PCEA / VNC		1 270 485		1 280 626		
SUBVENTION INVST				1 750		
AMENDES		135				
AMT EXCEPT ET DERO		5 441				
SOLDE CPTÉ				4 773		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2.6.3. Liasse fiscale SAS VALECO 2020

① BILAN - ACTIF DGFiP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value="12"/>	
Adresse de l'entreprise : 188 RUE MAURICE BEJART 34080 MONTPELLIER		Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value="12"/>	
Numéro SIRET * <input type="text" value="42137794600031"/>		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N, c.à.d. 31122020	N-1 31122019
	Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
			Net 4
Capital souscrit non appelé (I)			
AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement *	AB	AC	
Frais de développement *	CX	CC	
Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	138 545
Fonds commercial (1)	AH	AI	9 503
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	430 196
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	AN	AC	
Constructions	AP	AC	583 219
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	73 442
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	905 918
Immobilisations en cours	AV	AW	43 344
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	44 828
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	20 896 956
Prêts	BF	BG	86 212 463
Autres immobilisations financières *	BH	BI	890 660
TOTAL (II)	BJ	BK	149 121 732
			40 799 715
ACTIF CIRCULANT			
STOCKS *			
Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
En cours de production de biens	BN	BC	69 303
En cours de production de services	BP	BC	
Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
Marchandises	BT	BU	
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	2 553
Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	8 299 847
Autres créances (3)	BZ	CA	2 749 392
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités	CF	CG	8 145 276
Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	87 045
TOTAL (III)	CJ	CK	58 106 021
			54 170 528
Comptes de régularisation			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN		92 388
TOTAL GENERAL (I à VI)	CC	IA	207 320 140
			94 973 494
Remises : (1) Dont droit au bail :	110 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	3 488 564
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an :	37 407 598
		Stocks :	
		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

② BILAN - PASSIF avant répartition DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 11 260 449)	DA	11 260 449	11 260 449
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	21 392 989	21 392 989
Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
Réserve légale (3)	DD	1 843 260	1 843 260
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
Report à nouveau	DH	36 522 518	37 616 105
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 028 997	(1 093 587)
Subventions d'investissement	DJ	26 250	28 000
Provisions réglementées *	DK	31 080	4 391
TOTAL (I)	DL	76 105 543	71 051 607
Autres fonds propres			
Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	DP	844 618	573 946
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)	DR	844 618	573 946
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 525 872	3 951 996
Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	121 492 240	16 986 271
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 245 510	714 007
Dettes fiscales et sociales	DY	2 773 818	1 282 923
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	114 834	45 579
Autres dettes	EA		51 529
Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB	217 706	230 216
TOTAL (IV)	EC	130 369 980	23 262 522
Ecarts de conversion passif * (V)	ED		85 420
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	207 320 140	94 973 494
RENVois			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
{ Ecart de réévaluation libre	ID		
{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	20 494 886	2 859 051
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	11 000	5 226

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste) DGFIP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO				Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N			Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens* services *	FD	FE	FF	36 287	
		FG	FH	FI	5 479 723	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	5 516 010	
	Production stockée *			FM	62 261	
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	3 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)			FP	494 794	
	Autres produits (1) (11)			FQ	22 471	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	6 098 537
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	3 922 241	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	190 539	
	Salaires et traitements *			FY	2 891 690	
	Charges sociales (10)			FZ	1 196 823	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA	318 571	
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	499 618	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)			GE	22 575	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	9 042 058
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)				GG	(2 943 522)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	1 860 120	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	1 743 004	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	830 570	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	72 097	
	Différences positives de change			GN	4	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	4 505 795	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	2 171 702	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	678 447	
	Différences négatives de change			GS	17 763	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	2 867 911	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	1 637 884	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(1 305 638)	

(RENVois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise : SAS VALECO				Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	884 582		1 287 150
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	5 531		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	890 113		1 287 150
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 276 333		135
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	641 535		1 270 485
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	26 689		5 441
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 944 556		1 276 061
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 054 444)		11 089
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	92 757		235 141
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(608 645)		(436 102)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17 117 672		11 891 482
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	12 088 674		12 985 069
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	5 028 997		(1 093 587)
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	5 338		7 844
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	133 164		5 578
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) de l'exploitant (13)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	76 903			
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives dont cotisations facultatives Madelin	A6				
	A7				
	A8				
	A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N		
	PCEA / VNC	641 535		604 526	
	SUBVENTION INVST			1 750	
	AMENDES				
	AMT EXCEPT ET DERO	26 688		5 531	
	DIVERS	1 276 332		278 306	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

2.6.4. Principales données financières d'EnBW en 2018 et 2019

Performance indicators of the EnBW Group

Financial and strategic performance indicators			
in € million	2019	2018	Change in %
External revenue ¹	18,765.0	20,815.4	-9.9
Adjusted EBITDA	2,432.5	2,157.5	12.7
Share of adjusted EBITDA accounted for by Sales in € million/in % ¹	294.3/12.1	268.4/12.4	9.6/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Grids in € million/in %	1,311.2/53.9	1,176.9/54.5	11.4/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Renewable Energies in € million/in %	482.8/19.8	297.7/13.8	62.2/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Generation and Trading in € million/in % ¹	383.8/15.8	430.8/20.0	-10.9/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Other/Consolidation in € million/in %	-39.6/-1.6	-16.3/-0.7	-142.9/-
EBITDA	2,245.2	2,089.6	7.4
Adjusted EBIT	944.7	957.5	-1.3
EBIT	596.7	875.8	-31.9
Adjusted Group net profit ²	786.8	438.3	79.5
Group net profit ²	734.2	334.2	119.7
Earnings per share from Group net profit in € ²	2.71	1.23	119.7
Retained cash flow	1,240.7	999.1	24.2
Internal financing capability in % ¹	82.6	92.2	-
Total investment ¹	3,315.2	1,786.4	85.6
Net financial debt	6,021.6	3,738.4	61.1
Coverage ratio ALM in %	48.1	51.8	-
Return on capital employed (ROCE) in %	5.2	6.5	-
Weighted average cost of capital before tax in %	5.2	6.3	-
Average capital employed	19,315.1	16,053.3	20.3
Value added	0.0	32.1	-100.0
Non-financial performance indicators			
	2019	2018	Change in %
Customers and society goal dimension			
Reputation Index	52.8	51.3	2.9
EnBW/Yello Customer Satisfaction Index	116/157	120/152	-3.3/3.3
SAIDI (electricity) in min./year	15	17	-11.8
Employees goal dimension			
Employee Commitment Index ³	66	62	6.5
LTIF for companies controlled by the Group ⁴ /LTIF overall ⁵	2.1/3.8	2.3/3.6	-8.7/5.6
Environment goal dimension			
Installed output of renewable energies (RE) in GW and the share of the generation capacity accounted for by RE in %	4.4/31.8	3.7/27.9	18.9/-
CO ₂ intensity in g/kWh	419	553	-24.2
Employees ⁶			
	31/12/2019	31/12/2018	Change in %
Employees	23,293	21,775	7.0
Full-time equivalents ⁷	21,843	20,379	7.2

1 The figures for the previous year have been restated.
2 In relation to the profit/loss attributable to the shareholders of EnBW AG.
3 Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are generally considered [except ITOs]).
4 Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are generally considered except for companies in the area of waste management as well as external agency workers and contractors).
5 Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are generally considered except external agency workers and contractors).
6 Number of employees excluding apprentices/trainees and inactive employees.
7 Converted into full-time equivalents.

2.6.5. Principales données financières d'EnBW en 2020 et 2021

Performance indicators of the EnBW Group

Financial and strategic performance indicators			
in € million	2021	2020	Change in %
External revenue	32,147.9	19,694.3	63.2
Adjusted EBITDA	2,959.3	2,781.2	6.4
Share of adjusted EBITDA accounted for by Smart Infrastructure for Customers in € million/in %	323.1/10.9	335.0/12.0	-3.6/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by System Critical Infrastructure in € million/in %	1,288.5/43.5	1,346.6/48.4	-4.3/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Sustainable Generation Infrastructure in € million/in %	1,535.1/51.9	1,277.8/45.9	20.1/-
Share of adjusted EBITDA accounted for by Other/Consolidation in € million/in %	-187.4/-6.3	-178.2/-6.3	-5.2/-
EBITDA	2,803.5	2,663.3	5.3
Adjusted EBIT	1,402.9	1,391.5	0.8
EBIT	158.8	1,102.7	-85.6
Adjusted Group net profit ¹	1,203.2	682.8	76.2
Group net profit ¹	363.2	596.1	-39.1
EnBW share price as of 31/12	76.00	56.00	35.7
Earnings per share from Group net profit (€) ¹	1.34	2.20	-39.1
Dividend per share/dividend payout ratio in % ^{2,3}	1.10/36	1.00/40	-/-
Retained cash flow	1,783.8	1,638.5	8.9
Debt repayment potential in % ⁴	20.3	11.4	-
Net cash investment	2,471.2	1,826.9	35.3
Net debt ⁴	8,786.1	14,406.5	-39.0
Net financial debt ⁴	2,901.1	7,231.9	-59.9
Return on capital employed (ROCE) in %	7.0	6.3	-
Weighted average cost of capital before tax in %	4.9	5.2	-
Average capital employed	21,711.5	23,025.6	-5.7
Value added	455.9	253.3	80.0
Non-financial performance indicators			
	2021	2020	Change in %
Customers and society goal dimension			
Reputation Index	55	56	-1.8
EnBW/Yello Customer Satisfaction Index	127/159	132/159	-3.8/-
SAIDI (electricity) in min./year	16	15	6.7
Environment goal dimension			
Installed output of renewable energies (RE) in GW and the share of the generation capacity accounted for by RE in %	5.1/40.1	4.9/39.0	4.1/-
CO ₂ intensity in g/kWh ^{5,6}	478	342	39.8
Employees goal dimension			
People Engagement Index (PEI) ⁷	82	83	-1.2
LTIF for companies controlled by the Group ⁸ / LTIF overall ⁹	2.3/3.3	2.1/3.6	9.5/-8.3
Employees¹⁰			
	31/12/2021	31/12/2020	Change in %
Employees	26,064	24,655	5.7
Employee equivalents ¹¹	24,519	23,078	6.2

1 In relation to the profit/loss attributable to the shareholders of EnBW AG.
2 For 2021, subject to approval from the ordinary Annual General Meeting on 05/05/2022.
3 Adjusted for the valuation effects of IFRS 9 in 2021.
4 For the calculation of the adjusted net debt and adjusted debt repayment potential, please refer to the section "The EnBW Group" of the management report.
5 The figures for the previous year have been restated.
6 The calculation method for the key performance indicator CO₂ intensity will be restricted in future to include only factors that can be controlled by the company. In contrast to previous years, the share related to redispact that cannot be controlled by EnBW is no longer included. Using the previous calculation method, the CO₂ intensity for the 2021 financial year would have been 492 g/kWh. This performance indicator still excludes nuclear generation. The CO₂ intensity including nuclear generation for the reporting year was 386 g/kWh (previous year: 268 g/kWh). We publish a five-year comparison of the performance indicators in our "Multi-year overview" on p. 289.
7 Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees are considered [except ITOs]). Companies that were fully consolidated for the first time in the fourth quarter of 2021 were not included in the employee surveys for the PEI.
8 Variations in the group of consolidated companies (all companies with more than 100 employees, including external agency workers and contractors, are considered). Companies that were fully consolidated for the first time during the 2021 financial year were not included in the calculations for the LTIF performance indicators.
9 Except for companies in the area of waste management.
10 Number of employees excluding apprentices/trainees and inactive employees.
11 Converted into full-time equivalents.